

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
40, boulevard de Stalingrad – CS 90213  
76121 LE GRAND-QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 16 OCTOBRE 2019  
DELIBERATION N°03**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 10 octobre 2019
- Nombre de membres en exercice : 63
- Nombre de membres présents : 32
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 4
- Nombre de membres absents et excusés : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20191016-C20191016\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2019

Affichage : 21/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**FINANCES  
TARIFS 2019  
MODIFICATION**



Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de modification sous forme de complément de la délibération n°2 du 12 décembre 2018 relative aux tarifs 2019 porte sur le point suivant :

Depuis 2017, le SMEDAR a ajusté au plus près sa politique tarifaire afin de travailler de façon toujours plus concertée avec la SEML Valenseine, notamment sur la question des Déchets Industriels Banals (D.I.B).

En 2018, un nouvel ajout a eu lieu dans la grille tarifaire créant un palier à 37 800 tonnes. Les tonnes au-delà de ce palier sont facturées à 55,00 € au lieu de 76,89 €. Cette distinction correspondait aux attentes du SMEDAR en termes de gestion du flux des apports de DIB.

Courant 2019, et en rapport avec le nouveau marché d'exploitation de l'UVE qui prévoit notamment la possibilité de mettre en balles les OM, le palier peut être revu de façon plus pertinente.

Il est donc proposé de modifier le palier actuel et de le passer de 37 800 tonnes à 47 500 tonnes, comme indiqué dans la grille tarifaire 2019 jointe en annexe, sans toucher aux tarifs auxquels ils se reportent.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, la modification du palier actuel qui passe de 37 800 tonnes à 47 500 tonnes, comme indiqué dans la grille tarifaire 2019 jointe en annexe, sans toucher aux tarifs auxquels ils se reportent.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
---

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY



Grille tarifaire 2019 - Proposition en date du 16 octobre 2019

Prix unitaires	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité	
<b>Incinérables :</b> <i>Ordures Ménagères</i> - Traitement - Transport (hors Dieppe) - Transport Dieppe (en période de lissage) <b>DASRI</b> - Traitement  <i>Autres incinérables</i> - Traitement 1 - Traitement 2 - Transport  - TGAP incinérables (hors DASRI) - TGAP DASRI - Taxe Communale	80,30 €	la tonne			83,65 €	la tonne			
	15,46 €	la tonne			26,92 €	la tonne			
	13,71 €	la tonne							
					83,65 €	la tonne			
				80,30 €	la tonne	76,89 €	la tonne jusqu'à 47500 la tonne à partir de 47501	84,61 €	la tonne
				100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
				selon taux en vigueur en 2019 = 3€/tonne					
				selon taux en vigueur en 2019 = 12,94€/tonne					
				1,50 €					
<b>Non incinérables</b> - Traitement - Traitement matelas - Transport  - TGAP non incinérables	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	
	300,00 €	la tonne	300,00 €	la tonne	100,00 €	la rotation			
	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne	
	appelés encombrants qd apport direct					selon taux en vigueur en 2019 = 13,33 €/tonne			
<b>Déchets Verts</b> - Traitement - Transport - Transport par camion grue ou remorque - Transport tontes apportée en méthanisation	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	
	/		100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne	
			30,00 €	la tonne					
			32,16 €	la tonne					
<b>Recyclables</b> - Traitement - Transport			100,00 €	la rotation	151,50 €	la tonne			
<b>Gravats</b> - Traitement - Transport - Transport & traitement			4,06 €	la tonne	31,84 €	la tonne			
			100,00 €	la rotation					
							31,84 €	la tonne	
<b>DDS : Transport &amp; Traitement</b> - solvants chlorés et non chlorés - Peintures, vernis, encres et colles - Acides et bases - Produits phytosanitaires - Produits des laboratoires - Aérosols - Huiles et corps gras végétaux - Produits chimiques dangereux - Radiographies - Combustibles solides - Extincteurs - Bouteilles de gaz  - TGAP sur les DDS			493,00 €	la tonne					
			501,00 €	la tonne					
			816,00 €	la tonne					
			1 615,00 €	la tonne					
			4 910,00 €	la tonne					
			1 170,00 €	la tonne					
			293,00 €	la tonne					
			1 000,00 €	la tonne					
			456,00 €	la tonne					
			2 019,00 €	la tonne					
			- €	la tonne					
			75,00 €	la palette					
			selon taux en vigueur en 2019 = 12,94€/tonne						
<b>Amiante</b> - Traitement - Transport (enlèvement Big Bag) - Fourniture sac Big Bag			143,35 €						
			244,87 €						
			112,85 €						
<b>Biodéchets</b> - Traitement - Transport - Transport & traitement	A créer								

<b>Prestations :</b>	
<b>Caissons</b>	
- Location	148,02 € le mois
- Location	7,90€ par jour
- Manipulation dimanche/jour férié	52,40€ par prestation
<b>Non conformités</b>	
- Refus tontes apportées en méthanisation	138,55 € forfait
- Evacuation déchets verts non conformes	96,05 € forfait
- Refus de benne	201,82 € forfait
- Défaut de chargement	321,52 € forfait
- Rechargement déchets non conformes	189,83 € forfait
<i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé ( nouveau taux du marché fin 2018 )</i>	
<i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchetteries</i>	
<i>Une majoration de 10% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit</i>	
<b>Transports</b>	
- Transport par camion grue avec pesée embarquée	59,33 € par tonne
- Transport par camion hydraulique	122,26 € par rotation
<b>Divers</b>	
- Vente mâchefers	0,00 € la tonne
- Vente compost en vrac	1,86 € la tonne
- Vente de compost en sac	2,17 € le sac
- Vente biomasse	9,13 € la tonne
- Réparation conteneur DASRI	91,12 € forfait
- Double pesée sur un site du SMEDAR	5,80 € la prestation
- Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré	750,00 € par jour par équipement
- Transfert de déchets à la chargeuse	8,50 € la tonne
- Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur un site du SMEDAR	263,97 € forfait
- constat radioactivité	22,20 € la tonne